

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3011

12 décembre 2012

SOMMAIRE

A.Boizet Sarl144526	Swedbank Robur International144521
Andava Holding S.A SPF144526	Swedbank Robur International II144521
ASF II Euro Mountain144512	Tordell S.A
Bavaso S.à r.l144528	Tortoise US Energy Infrastructure S.A 144482
Berlioz Investment S.A144528	Truking S.à r.l
Bourbon Services Luxembourg S.à r.l144512	TS Invest S.A
Can Cosmi S.A. SPF144482	Tui Holdings S.C.A144483
Ceasar International S.à.r.l144528	Tuyauterie Développement Exploitation
CIM/SP Solutions	S.àr.l144483
Delta Design Luxembourg S.à r.l 144485	UBS Luxembourg Diversified Sicav 144484
Diego International S.A144513	Urban Superior S.à r.l144484
Doosan International Luxembourg S.à r.l.	Veroma S.à r.l
144515	Violane Finance S.à r.l144484
Earth Finance S.à r.l144513	Vita Investments S.A144491
EMG Ferus II Lux S.à r.l144497	VSII (Lux) S. à r.l144492
Energy and Infrastructure Management II	Wagram Investment SA144496
S.à r.l	Weatherford Capital Ltd. Luxembourg
Ernst & Young Luxembourg144509	Branch144492
Ex Pluribus Unum S.à r.l144493	Weatherford Hungary Ltd. Luxembourg
Finamore S.A144520	Branch144492
Financière E S.A144515	Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l
Five and Fifth144516	Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l144495
Garland Energy (Czech Republic No2) S.à	Wietor S.à r.l
r.l144526	WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l144507
Kaupthing Management Company S.A 144516	Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l 144496
Kaupthing Management Company S.A 144516	Yineal Investments S.à r.l144508
Lombard Odier (Europe) S.A144518	Yolande Coop144508
Lubin S.à r.l144519	Zigzag144509
Mastelle S.à r.l	ZithaKlinik S.A144509
Mayapan Holding S.A144520	Zorinvest S.A144509
SkyPower Canada Holdings S.à r.l 144522	Zorinvest S.A



Tordell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 112.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149901/10.

(120197770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Tortoise US Energy Infrastructure S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.246.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149902/10.

(120197078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Can Cosmi S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.376.

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CAN COSMI S.A. SPF», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 19 avril 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1343 du 31 mai 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.



Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53948. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150835/56.

(120199118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

TS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.713.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2012149906/11.

(120197602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Tui Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2012.

Référence de publication: 2012149907/10.

(120197163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Tuyauterie Développement Exploitation S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 35B, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 145.653.

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Madame Virginie REICHERT, gérante de sociétés, née à Algrange (France), le 24 juin 1973, demeurant à F-57700 Hayange, 21, rue de la Liaison.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée TUYAUTERIE DEVELOPPE-MENT EXPLOITATION S.à r.l., avec siège social à L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 145.653



constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 2 009, publié au Mémorial C numéro 886 du 27 avril 2009.

dont le capital social est de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400.-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124.-) chacune.

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg à L-3961 Ehlancre-sur-Mess, 35B, rue des 3 Cantons, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Ehlange-sur-Mess.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: Reichert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13360. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012149908/30.

(120197670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

UBS Luxembourg Diversified Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.346.

Extrait de la résolution du conseil d'administration du 13 novembre 2012

Est nommé membre en date du 13 novembre 2012 au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Monsieur Daniel BECK, Membre du Conseil d'Administration, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS LUXEMBOURG DIVERSIFIED SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Guillaume ANDRE / Mathias WELTER

Director / Associate Director

Référence de publication: 2012149909/16.

(120197282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Urban Superior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4048 Esch-sur-Alzette, 21, rue Helen Buchholtz.

R.C.S. Luxembourg B 160.053.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012149910/10.

(120197575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Violane Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012149912/10.

(120197162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.



Delta Design Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 172.783.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the seventh day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Delta Design, Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 12367 Crosthwaite Circle, Poway, California 92064, United States of America, and registered with the registrar of companies of Delaware under number 0658904,

here represented by Marie-Eve Delpech, Attorney, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist and finance the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further acquire, assign, sale, develop, own and manage patents, software, licenses, copyrights, designs, trademarks, secret processes, knowhow, protections, concessions and other intellectual property rights as well as exercise all rights deriving from or pertaining to any of the aforesaid.

This includes, but is not limited to the registration, the protection and the maintenance of intellectual property rights, including the enforcement of the terms and conditions of use of said intellectual property rights as well as the identification of any infringement of these rights.

The Company may also be in charge of the strategic management of its intellectual property portfolio including but not limited to the management of the relationship with all existing and prospective licensees, the management of the sublicensing contracts as well as the collection and the distribution of royalties.

The Company may carry out any survey, marketing, or promotional activities to preserve and develop its corporate identity, its brands and its intellectual property rights.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "Delta Design Luxembourg S.à r.l.".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.



The Company's shares may be stapled to convertible instruments ("Cls") issued or to be issued by the Company in accordance with the Terms and Conditions of such instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his/her/its shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his Cls stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable Terms and Conditions of the concerned Cls.

The Company may, to the extent and as permitted by applicable law, acquire its own shares.

- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Except as otherwise provided by applicable law, the transfer, sale, assignment, pledge, or other alienation of shares in the capital of the Company to a nonshareholder shall be subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In the case of several managers, the Company shall be managed by a board of managers, composed of two classes of managers: "class A manager" and "class B manager". There shall be at any time at least one class A manager and one class B manager. The class A manager shall be comprised of manager(s) residing in Luxembourg.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of a sole manager, the Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the sole manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a class A manager is present or represented by another class A manager at a meeting of the board of managers and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one class A manager and one class B manager have approved the relevant decisions.



The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 15.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 18.** The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.
- Art. 19. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each, have been subscribed by Delta Design, Inc., aforementioned, for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first day of December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person representing the entirely of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 40, Avenue Monterey, L2163 Luxembourg.



2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Manager:

- Mr Peter Lourents van Opstal, director, born in Zwijndrecht, the Netherlands, on 12 February 1969, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
- Mr Onno Bouwmeister, director, born in Maarssen, the Netherlands, on 26 January 1977, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Class B Manager:

- Mr John Allen, born in Detroit, Michigan, United States of America, on 18 July 1951, professionally residing at 12367 Crosthwaite Circle, Poway, California, United States of America; and
- Mr Jeffrey Jones born in San Bernadino, California, United States of America, on 18 August 1961, professionally residing at 12367 Crosthwaite Circle, Poway, California, United States of America.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Delta Design, Inc., une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amériques, ayant son siège principal à 12367 Crosthwaite Circle, Poway, Californie 92064, Etats-Unis d'Amériques, inscrite au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 0658904,

ici représentée par Marie-Eve Delpech, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister et financer autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra également acquérir, céder, vendre, développer, posséder et gérer des brevets, des logiciels, des licences, des droits d'auteurs, des dessins, des marques, des secrets d'affaires, du savoir-faire, des protections, des concessions et autres droits de la propriété intellectuelle, ainsi qu'exercer tous droits dérivant ou appartenant aux droits susmentionnés.

Ceci inclut, sans y être limité, l'enregistrement, la protection et le maintien des droits de la propriété intellectuelle, en ce compris, l'exécution des termes et conditions d'utilisation de ses droits de la propriété intellectuelle ainsi que l'identification de toute violation de ces droits.



La Société est également chargée de la gestion stratégique de l'ensemble de ses droits de la propriété intellectuelle, en ce compris, sans y être limité, la gestion des relations avec tous titulaires de licences actuelles ou futurs, la gestion des contrats de sous-licences ainsi que la collecte et la distribution de royalties.

La Société peut poursuivre toutes études, toutes activités de marketing ou de nature promotionnelle en vue de préserver et développer l'identité de la société, ses marques et ses droits de la propriété intellectuelle.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "Delta Design Luxembourg S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales de la Société peuvent être liées à des instruments convertibles ("ICs") émis ou à émettre par la Société en conformité avec les Termes et Conditions de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, cède, gage ou se dessaisit autrement d'une ou de plusieurs parts sociales dans le capital de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de rachat de parts sociales) devra transférer la même proportion de ses ICs liés à ces parts sociales, si applicable, au même tiers (ou, le cas échéant, à la Société,), en conformité avec les Termes et Conditions applicables aux ICs concernés.

La Société pourra, sous les conditions imposées par la loi, racheter ses propres parts sociales.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Sous réserve de dispositions contraires de la loi applicable, le transfert, la vente, la cession ou tout autre disposition des parts sociales seront subordonnés a l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera géré par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: "gérant de classe A" et "gérant de classe B". Il y aura en toute circonstance au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. La classe de gérant A sera composée de gérant(s) résidant au Luxembourg.

Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment vis-à-vis des tiers et sans motif.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.



Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un gérant de classe A est présent ou représenté par un autre gérant de classe A à la réunion du conseil de gérance et (i) la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de class B aient approuvé ces décisions.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
- **Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- **Art. 18.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- **Art. 19.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.



Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été souscrites par Delta Design, Inc., susmentionné, pour un prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) qui sera alloué au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A

- Mr Peter Lourents van Opstal, administrateur, né à Zwijndrecht, Pays-Bas, le 12 février 1969, résidant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
- Mr Onno Bouwmeister, administrateur, né à Maarssen, Pays-Bas, le 26 janvier 1977, résidant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Gérants de classe B

- M. John Allen, administrateur, né à Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amériques le 18 juillet 1951, résidant profession-nellement au 12367 Crosthwaite Circle, Poway, Californie, Etats-Unis d'Amériques; et
- M. Jeffrey Jones, administrateur, né à San Bernadino, Californie, Etats-Unis d'Amériques le 18 aout 1961, résidant professionnellement au 12367 Crosthwaite Circle, Poway, Californie, Etats-Unis d'Amériques.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-E. DELPECH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53937. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150877/365.

(120199527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Vita Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 67.891.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149919/9.

(120197368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.



VSII (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 110.581.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 6 novembre 2012

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:
- * Monsieur Frederik Kuiper en tant que Gérant B de la Société avec effet au 14 Décembre 2011;
- * Monsieur |orrit Crompvoets en tant que Gérant B de la Société avec effet au 1 er |uillet 2012
- d'accepter la nomination de:
- * Monsieur Jan Willem Overheul né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société et ce avec effet au 1 er juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2012149921/21.

(120197031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.994.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 1 er août 2012

- 1. M. William Gray FULTON a été révoqué de son mandat d'administrateur-délégué de la Société.
- 2. M. Hans Norbert FALKE, administrateur de sociétés, né à Kirchohsen J'Emmerthal (Allemagne), le 18 septembre 1950, demeurant à 30851 Langenhagen (Allemagne), 46, Bodeweg, a été nommé comme administrateur-délégué de la Société pour une durée indéterminée.
- 3. M. Lukasz Seweryn SOBCZYK, administrateur de sociétés, né à Kielce (Pologne), le 30 décembre 1982, demeurant à 02-796 Warsaw (Pologne), 7/43, Jezewskiego, a été nommé comme administrateur-délégué de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012149925/19.

(120197627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Weatherford Hungary Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.993.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 1 er août 2012

- 1. M. William Gray FULTON a été révoqué de son mandat d'administrateur-délégué de la Société.
- 2. M. Hans Norbert FALKE, administrateur de sociétés, né Kirchohsen J'Emmerthal (Allemagne), le 18 septembre 1950, demeurant à 30851 Langenhagen (Allemagne), 46, Bodeweg, a été nommé comme administrateur-délégué de la Société pour une durée indéterminée.
- 3. M. Lukasz Seweryn SOBCZYK, administrateur de sociétés, né à Kielce (Pologne), le 30 décembre 1982, demeurant à 02-796 Warsaw (Pologne), 7/43, Jezewskiego, a été nommé comme administrateur-délégué de la Société pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weatherford Hungary Ltd. Luxembourg Branch
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012149926/19.

(120197614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Ex Pluribus Unum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.663.625,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.374.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of Ex Pluribus Unum S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.374 and having a share capital of EUR 20,663,625. (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, dated February 14, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 892 of June 12, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended ny a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on September 22, 2003 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -No. 1159, for the last time on November 5, 2003.

There appeared:

Alea lacta Est (Lux) S.à r.l./B.V., a private limited liability company (besloten venootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered seat (statutaire zetel) at Rotterdam, the Netherlands and registered under Luxembourg law as a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85.762, with office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Sole Shareholder),

hereby represented by Jérémie Houet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,
- that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Appointment of Fairland Property Limited with registered address a Offshore Incorporations Centre PO Box 957, Road Town (Tortola), British Virgin Islands, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 - 3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- 4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.
 - that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited with registered address a Offshore Incorporations Centre PO Box 957, Road Town (Tortola), British Virgin Islands, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets and liabilities of the Company under its sole signature for the performance of his duties.

144494



Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the person appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ex Pluribus Unum S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.374, constituée le 14 février 2002, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, publié le 12 juin 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 892. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 septembre 2003, publié le 5 novembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 459.

A comparu:

Alea lacta Est (Lux) S.à r.l./B.V., une société à responsabilité limitée (besloten venootschap met beperkte aansprake-lijkheid), ayant son siège statutaire (statutaire zetel) à Rotterdam, Pays-Bas, et immatriculée à Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée auprès du Registre du Commerce et des Société luxembourgeois sous le numéro B 85.762 ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (l'Associé Unique),

lci représentée par Jérémie Houet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société,
- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
- 2. Nomination de Fairland Property Limited ayant pour siège social Offshore Incorporations Centre PO Box 957, Road Town (Tortola), lles Vièrges Britanniques, en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 - 3. Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
- 4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société; et
 - 5. Divers.
 - que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

144495



Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Fairland Property Limited ayant pour siège social Offshore Incorporations Centre PO Box 957, Road Town (Tortola), lles Vièrges Britanniques, comme liquidateur (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs et du passif de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.-

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procèsverbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HOUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53965. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150901/134.

(120198996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.183.

En vertu d'un contrat de cession daté du 11 septembre 2012, Whitewood TV City S.à r.l., associé unique de la Société cède l'intégralité de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société à Whitewood (Finance) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.414.

En conséquence, Whitewood (Finance) UK S.à r.l. devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitewood (Studio 1-3) UK S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012149931/15.

(120197210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.



Wolseley Finance (Rockhopper) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.311.020,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.146.

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149932/11.

(120197343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.182.

En vertu d'un contrat de cession daté du 11 septembre 2012, Whitewood TV City S.à r.l., associé unique de la Société cède l'intégralité de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société à Whitewood (Finance) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.414.

En conséquence, Whitewood (Finance) UK S.à r.l. devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012149930/15.

(120197232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Wagram Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.853.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 29 octobre 2012

- La cooptation de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que nouvel Administrateur de catégorie B est ratifiée.
 - La démission de la société FINDI S.à r.l. est acceptée;
- Madame Anne Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur de catégorie B de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.
- Les mandats d'Administrateur catégorie A de Mr Ian F. LEDGER, directeur de sociétés, demaurant au 16B, Boulevard de Belgique, MC-98000 Monaco, de Mr John P. CASELEY, directeur de sociétés, demeurant au 29, Boulevard d'Italie, MC-98000 Monaco, de Mme Linnane HALEY, directeur de sociétés, demeurant au 8, rue Belle-Vue, MC-98000 Monaco, de l'administrateur catégorie B de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et du commissaire de comptes, FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 5 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour copie conforme

WAGRAM INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2012149933/26.

(120196947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.



Wietor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, Zone Industrielle. R.C.S. Luxembourg B 42.604.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149936/10.

(120197306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

EMG Ferus II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.786.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EMG Ferus II HC, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Capitol Services, Inc., 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware 19901 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5225503 (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, employee of Notary Henri Hellinckx, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EMG Ferus II Lux S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations



and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

- 3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favors or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000), represented by two thousand (2,000) class A shares (the Class A Shares), two thousand (2,000) class B shares (the Class B Shares), two thousand (2,000) class C shares (the Class C Shares), two thousand (2,000) class D shares (the Class D Shares), two thousand (2,000) class E shares (the Class E Shares), two thousand (2,000) class F shares (the Class F Shares), two thousand (2,000) class G shares (the Class G Shares), two thousand (2,000) class H shares (the Class H Shares), two thousand (2,000) class I shares (the Class I Shares) and two thousand (2,000) class J shares (the Class J Shares), all shares in registered form, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 7 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

Art. 7. Redemption of shares.

- 7.1. At any time, the Company may repurchase, at the option of its shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board.
- 7.2. The repurchase of any class of shares in accordance with article 7.1 of the Articles is permitted provided that: (i) the repurchase is performed in reverse alphabetical order, it being understood that the Class A Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) a class of shares is repurchased in full; (iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the Board, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (iv) the repurchase price of the relevant class of shares shall be an equal amount per share to be determined by the Board on the basis of annual accounts or interim accounts of the Company and in accordance with the Law and Article 16.2 and subject to approval by the shareholders.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

- 8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.
 - 8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
 - Art. 9. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).
 - 9.1. Powers of the board of managers



- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 9.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.
- (vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, such majority must include the affirmative vote of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.
- (vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.
 - 9.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Sole manager.

- 10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- 10.2. If the Company is managed by a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 10.3. If the Company is managed by a sole manager, the Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

- 12.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders'Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
 - 12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures



- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

- 13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 13.2. Where the number of shareholders is reduced to one (1), any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.
- 13.3. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.

- 14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.
 - 14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.
- 14.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.
- 14.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

- 15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

- 16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 16.2. Upon a proposal of the Board, the Shareholders have discretionary power to dispose of the surplus profit after allocation to the legal reserve (the Distributable Profit). They may in particular resolve to make a payment of a dividend in cash or in kind or to carry forward the Distributable Profit in whole or in part, provided that:
- (a) an amount equal to zero point five per cent (0.5%) of the amount of the Distributable Profit shall be distributed or carried forward for the benefit of all holders of shares pro rata to the number of shares held regardless of the class; and



- (b) the balance of the Distributable Profit shall be distributed or carried forward in its entirety for the benefit of the holders of the last class in the alphabetical order (at the time of adoption of these Articles the Class J Shares).
- 16.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions and in accordance with Article 16.2 here above:
 - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

V. Dissolution - Liquidation

- 17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.
- 17.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders to achieve, on an aggregate basis, the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions and specifically provided under Article 16 here above.

VI. General provisions

- 18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Thereupon,

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000) to be allocated to the share capital account of the Company.

The evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
- Jay Glynn Burleson, born on December 26 1961 in Texas, United States of America and residing professionally at 2000 McKinney Avenue, Suite 1250, Dallas, Texas 75201, United States of America.



- 2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
- Damien Warde, born on 19 February 1950 in Galway, Ireland and residing at 22 Rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Gregor Dalrymple, born on 16 May 1960 in Edinburg, Scotland and residing at 18b rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Jaap Meijer, born on 24 September 1965 in Laren, The Netherlands and residing at 6, Op der Dresch, L-8127 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3. The registered office of the Company is set at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour de novembre.

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EMG Ferus II HC, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe à c/o Capitol Services, Inc., 1675 South State Street, Suite B., Dover, Delaware 19901 et inscrite auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware (Secretary of State of the State of Delaware) sous le numéro 5225503 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, employée du Notaire Henri Hellinckx, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "EMG Ferus II Lux S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.



- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer tous les moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), deux mille (2.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), deux mille (2.000) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), deux mille (2.000) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), deux mille (2.000) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), deux mille (2.000) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G), deux mille (2.000) parts sociales de Classe H), deux mille parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) et deux mille (2.000) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J), toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. En complément du capital social, il pourra être constitué un compte de primes d'émission, sur lequel sera créditée toute prime payée sur toute part sociale en sus de sa valeur nominale. Le montant figurant sur le compte de primes pourra être utilisé pour le paiement du rachat de toute classe de parts sociales en vertu de l'article 7 des Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou encore pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

- 7.1. A tout moment, la Société peut racheter, sur demande des associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil.
- 7.2. Le rachat de toute classe de parts sociales conformément à l'article 7.1. des Statuts est autorisé à condition que: (i) le rachat soit réalisé dans l'ordre alphabétique inversé, étant entendu que les Parts Sociales de Classe A seront la dernière classe de parts sociales à être rachetée; (ii) une classe de parts sociales soit rachetée en entier; (iii) les actifs nets de la Société, comme en témoignent les comptes intérimaires de la Société établis par le Conseil, ne sont pas, ou ne deviendront pas après le rachat, inférieurs au montant du capital social de la Société plus les réserves ne pouvant être distribuées en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et / ou les Statuts; (iv) le prix de rachat de la classe de parts sociales concernée soit d'un montant égal par part sociale, fixé par le Conseil sur base des comptes annuels ou des comptes intérimaires de la Société et en conformité avec la Loi et l'Article 16.2. et sous réserve de l'approbation des associés.



III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et Révocation des gérants.

- 8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 8.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
 - Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).
 - 9.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 9.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, le Conseil ne puisse délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.
- (vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, cette majorité comprenne le vote positif d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, tous deux présents ou représentés.
- (vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société soit engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Gérant unique.

- 10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- 10.2. Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 10.3. Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.



Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

- 12.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Lorsque les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consulté une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 13.2. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
- 13.3. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 14.1. L'exercice social commence le premier (1 ^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.
- 14.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg (c'est-à-dire un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant, à la même heure et au même endroit.



14.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au moins dans les sept mois suivant la date de clôture de l'exercice social.

Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont sujets à la renomination.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 16.2. Sur proposition du Conseil, les associés ont le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus des bénéfices après affectation à la réserve légale (le Bénéfice Distribuable). Ils peuvent notamment décider d'effectuer un paiement de dividende en numéraire ou en nature ou de reporter le Bénéfice Distribuable en entier ou en partie, à condition que:
- (a) un montant égal à zéro point cinq pour cent (0,5 %) du montant du Bénéfice Distribuable soit distribué ou reporté au bénéfice de tous les détenteurs des parts sociales proportionnellement au nombre de parts sociales détenues quel que soit la classe; et
- (b) le solde du Bénéfice Distribuable sera distribué ou reporté dans son entièreté au bénéfice des détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique (au moment de l'adoption de ces Statuts, les Parts Sociales de Classe J).
- 16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes, et en conformité avec l'Article 16.2. ci-dessus:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, sera distribué aux associés afin de réaliser, sur une base globale, le même résultat économique que les règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes et expressément prévues par l'Article 16 ci-dessus.

VII. Dispositions générales

- 18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés, peuvent être établies par écrit, par téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.



Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000) qui sera affecté au compte de capital social de la Société.

Preuve d'un tel montant a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Jay Glynn Burleson, né le 26 décembre 1961 au Texas, Etats-Unis d'Amérique et dont la résidence professionnelle est située au 2000 McKinney Avenue, Suite 1250, Dallas, Texas 75201, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Damien Warde, né le 19 février 1950 à Galway, Irlande et dont la résidence est située au 22, Rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960 à Edimbourg, Ecosse et dont la résidence est située au 18b, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg; et

Jaap Meijer, né le 24 septembre 1965 à Laren, Pays-Bas et dont la résidence est située au 6, Op der Dresch, L-8127 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53961. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150908/579.

(120199600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

WM Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 46.266.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149940/11.

(120197744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.



Yineal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.726.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire le 12/12/2011

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire le 12/12/2011 que:

- Le registre des associés a été modifié comme suit:

Isabel Ramirez Lopez transfert 79 parts sociales à Arturo Balbuena Ramirez qui en détient désormais 80, et 371 parts sociales, voir détails ci-dessous, et détient désormais 549 parts sociales.

- Nouveaux actionnaires:

Actionnaires	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Nombre de parts sociales
Enrique Pedro Gutierrez de Teran Gomez Benita	29/06/1959	Motilla del Palancar (Cuenca) - Espagne	100, Calle Almansa A, Pozuelo de Alarcon-28224 Madrid-Espagne	17
Jose Antonio Leon	21/08/1962	Madrid - Espagne	2, Calle Cornisa, Las Rozas de Madrid- 2831	17
Gonzalez			Madrid- Espagne	
Joseph Francis Pons	21/07/1948	Gibraltar Town - Gibraltar	888, Brickell Key Drive, Apartment 1808- 33131 Miami Florida-USA	17
Paulina Balbuena Ramirez	17/05/1982	Mexico DF -Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80
Adelina Balbuena Ramirez	29/03/1981	Mexico DF -Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80
Octavio Balbuena Ramirez	29/03/1971	Mexico -Mexique	7045 E, Country Club Lane, Anaheim-CA 92807 Los Angeles - USA	80
Olivia Balbuena Ramirez	4/02/1973	Mexico DF-Mexique	12, Calle Castillo de Atienza, Villanueva de la Canada - 28692 Madrid - Espagne	80

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/2012.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2012149941/36.

(120197185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Yolande Coop, Société Coopérative.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 33, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.637.

Extrait des délibérations de la réunion du conseil d'administration du 9 juillet 2012

Lors de sa séance de ce jour le conseil d'administration de la YOLANDE COOP a décidé de modifier les fonctions des personnes suivantes:

- Madame Nathalie WAGNER, épouse Lallemang, née le 1 ^{er} janvier 1969 à Luxembourg, demeurant L-2129 Howald, 4, rue Marie-Astrid, cède le poste de directeur technique pour le département commercial de la YOLANDE COOP à
- Monsieur Tom WAGNER, né le 15 février 1967 à Ettelbruck, demeurant è L-5651 Mondorf-les-Bains, 10, rue de Lodève qui reprend donc la fonction de directeur technique pour le département commercial de la YOLANDE COOP responsable de la gestion journalière avec le pouvoir d'engager YOLANDE COOP:

^{*} jusqu'à 1.250.- € par sa seule signature

^{*} de 1.251.-€ jusqu'à 2.500.- € conjointement avec un membre du Conseil de Direction



Luxembourg, le 9 juillet 2012. Pour extrait conforme Signatures Le secrétaire / Le président

Référence de publication: 2012149942/21.

(120197615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Zigzag, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 7, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 134.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149944/9.

(120197046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

ZithaKlinik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 36, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149945/10.

(120197563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Zorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 45.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149946/9.

(120197408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 39.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.019.

In the year two thousand and twelve, on the seventh of November.

Before Us Maître Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Ernst & Young Luxembourg, a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.019 (the "Company");

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given by Mr. David Poncé, professionally residing at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg and further to the resolutions of the board of directors of the Company passed on September 19, 2012, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- I. That the Company's share capital is fixed at thirty nine thousand four hundred Euros (EUR 39,400) represented by (i) three hundred twelve (312) redeemable class A shares without nominal value and (ii) eighty-two (82) redeemable Class B shares without nominal value;
- II. That the Company has issued sixty thousand (60,000) beneficiary shares with a subscription value of one hundred Euro (EUR 100) each;



III. That article 5 paragraphs 3 to 6 of the articles of association of the Company provide that: "The authorized corporate capital of the Company is set at forty-nine thousand six hundred euro (EUR 49,600.-) divided into four hundred (400) Class A Shares without nominal value and ninety-six (96) Class B Shares without nominal value.

The Board of Directors is authorised and empowered, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Class B Shares with or without share premium, against payment in cash or in kind [...].

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company held on July 22, 2010 in the Mémorial C and it may be renewed by a general meeting of shareholders.";

IV. That article 11 second paragraph seventh section of the articles of association of the Company provides that: "The number of beneficiary shares may be increased and decreased in compliance with the rules applicable in case of a capital increase or decrease. For the avoidance of doubt, the provisions of Articles 5, paragraph 3 to 6 applicable to the authorized corporate capital of the Company, shall apply mutatis mutandis to the issuance of beneficiary shares. The special report required under Article 32-1 of the law on commercial companies dated 10 August 1915 shall not have to be issued in the event of beneficiary shares";

V. That the board of directors of the Company decided on September 19, 2012, in conformity with the aforementioned articles of association of the Company, to issue two (2) new Class B Shares with a subscription value of one hundred Euro (EUR 100) each and one thousand five hundred (1,500) new beneficiary shares with a subscription value of one hundred Euro (EUR 100) each, to the benefit of one new shareholder of the Company.

VI. That the new shareholder fully paid the subscription price of the Class B Shares and the beneficiary shares, amounting to two hundred Euros (EUR 200) and one hundred fifty thousand Euros (EUR 150,000) respectively, and therefore having subscribed to all the new Class B Shares and all the new beneficiary shares;

The shares subscribed have been paid up by contribution in cash for the aggregate amount of one hundred fifty thousand two hundred Euros (150,200.- EUR). The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

VII. That the board of directors fully accepts and acknowledges the subscription by the new shareholder to all the new Class B Shares and all the new beneficiary shares;

VIII. That pursuant to the above issuance of Class B Shares the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

Art. 5. Capital. The share capital is fixed at thirty-nine thousand six hundred euro (EUR 39,600,-) divided into:

- three hundred twelve (312) redeemable Class A shares without nominal value (the "Class A Shares");
- eighty-four (84) redeemable Class B shares without nominal value (the "Class B Shares").

IX. That pursuant to the above issuance of beneficiary shares by the Company the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

Art. 11. Beneficiary Shares. The Company has issued sixty-one thousand five hundred (61,500) beneficiary shares with a subscription value of one hundred Euro (EUR 100) each.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

- Ernst and Young Luxembourg, société anonyme, dont le siège social est situé au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.019 (la «Société»),

ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par M. David Poncé, résidant professionnellement au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg et en vertu des résolutions du conseil d'administration de la



Société prises le 19 septembre 2012, lesquelles résolutions, une copie de celles-ci, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que le capital social de la Société est fixé à trente-neuf mille quatre-cents Euros (EUR 39.400), représenté par (i) trois cent douze (312) actions rachetables de catégorie A sans valeur nominale, et (ii) quatre-vingt-deux (82) actions rachetables de catégorie B sans valeur nominale;
- II. Que la Société a émis soixante mille (60.000) parts bénéficiaires avec une valeur de souscription de cents Euros (EUR 100);
 - III. Que les paragraphes 3 à 6 de l'article 5 des statuts de la Société prévoient que:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à quarante neuf mille six cents euros (EUR 49.600.-) divisé en quatre cents (400) Actions de Catégorie A sans valeur nominale et quatre-vingt seize (96) Actions de Catégorie B sans valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité pour (i) réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions de Catégorie B avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, [...].

Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 22 juillet 2010 dans le Mémorial C, et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.»

IV. Que le second paragraphe de l'article 11, septième section, des statuts de la Société prévoit que: «Le nombre des parts bénéficiaires peut être augmenté ou diminué en respectant les règles applicables en matière d'augmentation et de diminution de capital. Pour éviter tout doute, les dispositions de l'Article 5, paragraphes 3 à 6 applicables au capital autorisé de la Société s'appliquent mutatis mutandis à l'émission de parts bénéficiaires. Le rapport spécial prévu à l'Article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 ne doit pas être émis en cas de parts bénéficiaires».

V. Que le conseil d'administration de la Société a décidé le 19 septembre 2012, conformément aux statuts de la Société susmentionnés, d'émettre deux (2) nouvelles actions de Catégorie B avec une valeur de souscription de cent Euros (EUR 100) chacune, et mille cinq cents (1.500) nouvelles parts bénéficiaires avec une valeur de souscription de cent Euros (EUR 100) chacune, au bénéfice d'un nouvel actionnaire de la Société;

VI. Que le nouvel actionnaire a payé entièrement le prix de souscription de ses actions de Catégorie B et parts bénéficiaires, s'élevant respectivement à un montant de deux cents (200) Euros et cent cinquante mille Euros (EUR 150.000) et par conséquent chacun des nouveaux actionnaires a souscrit à toutes les nouvelles actions de Catégorie B et toutes les nouvelles parts bénéficiaires;

Les actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de cent cinquante mille deux cents Euros (150.200.- EUR), ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

VII. Que le conseil d'administration de la Société accepte entièrement et reconnaît la souscription par le nouvel actionnaire de toutes les nouvelles actions de Catégorie B et de toutes les nouvelles parts bénéficiaires;

VIII. Que suite à l'émission des actions de Catégorie B ci-dessus par la Société, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

- « Art. 5. Capital. Le capital social s'élève à trente-neuf mille six cents Euros (EUR 39.600) divisé en:
- Trois cent douze (312) actions rachetables de catégorie A, sans valeur nominale (les «Actions de Catégorie A»);
- Quatre-vingt-quatre (84) actions rachetables de catégorie B, sans valeur nominale (les «Actions de Catégorie B»).»
- IX. Que suite à l'émission des parts bénéficiaires ci-dessus par la Société, le premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:
- « Art. 11. Parts Bénéficiaires. La Société a émis soixante et un mille cinq cents (61.500) parts bénéficiaires avec une valeur de souscription de cent Euros (EUR 100) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53941. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).



Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150912/139.

(120199424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Zorinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 45.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149947/9.

(120197409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

ASF II Euro Mountain, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.625,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 107.994.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 novembre 2012

Monsieur Grégoire Guinot, employé privé, né le 5 janvier 1978 à Gennevilliers (France), ayant son adresse professionnelle au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, a été nommé gérant de la Société avec effet au 5 novembre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Monsieur Jean-Louis Camuzat, démissionnaire au 5 novembre 2012).

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Simon Barnes
- Mirko Dietz
- Grégoire Guinot

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASF II Euro Mountain

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012149979/21.

(120197208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Bourbon Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 158.075.

Extrait des résolutions de l'associé unique adoptées le 12 novembre 2012

Il se dégage des résolutions adoptées par la société Bourbon Offshore S.A.S., une société par actions simplifiées, établie et ayant son siège au 148 rue Sainte, 13007 Marseille, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 451 273 361, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, que:

- 1. La société Bourbon Offshore S.A.S. a démissionné le 12 novembre 2012 de son poste de gérant de la Société.
- 2. Messieurs Lilian Genevet et Frank Dambrin, tous deux représentants du gérant unique démissionnaire ont été démis de leurs pouvoirs de représentation à la même date.
- 3. Les personnes physiques suivantes ont été nommées au poste de gérant, pour une durée indéterminée, à compter du 12 novembre 2012:
- (i) Monsieur Lilian Genevet, né le 25 février 1968 à Villeneuve-les-Avignons (France), demeurant professionnellement au 148 rue Sainte, 13007 Marseille, France;
- (ii) Monsieur François Brijs, né le 9 février 1972 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 33, allée Scheffer, 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 10.2. des statuts de la Société, chaque gérant peut engager la Société sous sa seule signature.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012149980/27.

(120197606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Diego International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 93.586.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 15 Novembre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6 ^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société sous mentionnée et met les frais à charge du Trésor.

- La société anonyme DIEGO INTERNATIONAL S.A, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey

Pour extrait conforme Maître Céline CORBIAUX *Le liquidateur*

Le ilquidateur

Référence de publication: 2012149981/16.

(120197666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Earth Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 172.164.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

Before the undersigned Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6-A Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 25,000, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 165853,

Here represented by Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 19 October 2012.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Earth Finance S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, having a current share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant to a deed of Me. Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 15 October 2012.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to change the accounting year of the Company so as to begin on 20 October and to end on 19 October.

The sole shareholder further resolves that the current accounting year of the Company which began on 15 October 2012 shall end on 19 October 2012.

Second Resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article 11 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:



" **Art. 11.** The Company's accounting year commences on the twentieth day of October and ends on the nineteenth day of October."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendzwölf, den neunzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Francis Kesseler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 6-A Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend unter den Rechten des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 25.000, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg und eingetragen beim Luxmburger Handelsregister unter Nummer B165853,

ordnungsgemäß vertreten durch Mickaël Emeraux, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 19. Oktober 2012 in Luxemburg.

Die Vollmacht wird nach Paraphierung "ne varietur1 durch den Notar und den Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von Earth Finance S.à r.l. (hier folgend die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend unter den Rechten des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, mit voranstehender Eintragung beim Luxemburger Handelsregister, mit einem derzeitigen Gesellschaftskapital von EUR 12.500, welche durch notarielle Urkunde de Notars Me Henri Hellinckx vom 15. Oktober 2012 gegründet wurde.

Der alleinige Gesellschafter fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, dass das Geschäftsjahr der Gesellschaft am 20. Oktober beginnt und am 19. Oktober endet.

Der alleinige Gesellschafter beschließt weiterhin, dass das laufende Geschäftsjahr welches am 15. Oktober 2012 begann, am 19. Oktober 2012 endet.

Zweiter Beschluss

Als Folge des ersten Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter den Artikel 11 der Satzung der Gesellschaft zu folgendem Wortlaut abzuändern:

" Art. 11. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am zwanzigsten Oktober eines jeden Jahres und endet am neunzehnten Oktober des darauffolgenden Jahres."

Kosten und Auslagen

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, die der Gesellschaft obliegen und die der Gesellschaft in Rechnung gestellt werden in Verbindung mit den Gründen der vorliegenden Urkunde betragen eintausend zweihundert Euro (EUR 1.200.-).

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Parteien, dass die vorliegende Urkunde auf Deutsch abgefasst ist nebst einer englischen Fassung; auf Anfrage der erschienenen Parteien und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Das Dokument wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen, der besagte Bevollmächtigte der erschienenen Parteien unterzeichnet zusammen mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde.

Signé: Emeraux, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14020. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012150893/87.

(120199001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Doosan International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.012.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.134.

EXTRAIT

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, Doosan Holdings Europe Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Block B, Swords Business Campus, Swords, Co. Dublin, Irlande, associé unique de Doosan International Luxembourg S.à r.l. a décidé de nommer:

- Madame Astrid Rahn, née à Bruchsal (Allemagne), demeurant au 13, Cederland, Grimbergen 1851, Belgique, en tant que Gérante de catégorie A, et d'accepter sa démission en tant que Gérante de catégorie B;
- Monsieur Dobroslav Rak, né à Brno (République Tchèque), demeurant au 174 Kostelec U Krizku, Kamenice 25168, République Tchèque, en tant que Gérant de catégorie B;
- Monsieur Damien Joos de ter Beerst, né à Liège (Belgique), demeurant au 89 rue des Brebis, Bruxelles 1170, Belgique, en tant que Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08/11/2012.

Pour Doosan International Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012149982/22.

(120197269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Energy and Infrastructure Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.829.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de Energy and Infrastructure Management H, S.à r.l. (la «Société») a été clôturée le 02 novembre 2012, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société ont été déposés et seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de Banque de Luxembourg, 14 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour Energy and Infrastructure Management II, S.à r.l

KPMG Luxembourg S.à r.l

Zia Hossen

Associé / Liquidateur

Référence de publication: 2012149983/17.

(120197618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Financière E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.414.

Extrait des décisions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 novembre 2012

Monsieur Grégoire Guinot, employé privé, né le 5 janvier 1978 à Gennevilliers (France), ayant son adresse professionnelle au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 5 novembre 2012 et pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 (en remplacement de Monsieur Jean-Louis Camuzat, démissionnaire au 5 novembre 2012).



Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Simon Barnes
- Mirko Dietz
- Grégoire Guinot

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Financière E S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012149985/20.

(120197198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Kaupthing Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.681.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 12 janvier 2001

En date du 12 janvier 2001, les actionnaires de la Société, agissant en qualité de société de gestion de Kaupthing Investment Funds, fonds commun de placement, ont décidé:

- D'accepter la démission de
- * Agust Freyr Ingason,

démissionnaire en date du 3 Août 2000;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149987/15.

(120197662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Kaupthing Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.681.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 18 septembre 2009

En date du 18 septembre 2009, les actionnaires de la Société, agissant en qualité de société de gestion de Kaupthing Investment Funds, fonds commun de placement, ont décidé:

- D'accepter la démission de
- * Magnus Palmback né le 7 Novembre 1967 à Danderyd en Suède,

démissionnaire en date du 16 juin 2009;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149988/15.

(120197664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Five and Fifth, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.048.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Securfin Holdings S.p.A., a limited liability company (Società per azioni), incorporated and organised under the laws of Italy, having its registered office at 8, Galleria de' Cristoforis, 20122 Milan, Italy, registered with the commercial register of Milan under number 03169540154, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Five and Fifth, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15, rue Edward Steichen,



L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.048 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company).

The Company was incorporated on the 1 st of August 2008 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2221 of 11 September 2009.

The Sole Shareholder is hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each
 - II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the par value of the shares of the Company, currently set at twenty-five euro (EUR 25.-) per share, to the amount of twenty-five euro-cent (EUR 0.25) per share, while maintaining the amount of the share capital of the Company unchanged at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

As a result of preceding resolution, the Sole Shareholder acknowledges and approves that the share capital of the Company shall from now on be represented by fifty thousand (50,000) shares having a par value of twenty-five euro-cents (EUR 0.25) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the article of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro-cents (EUR 0.25) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour de novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU

Securfin Holdings S.p.A., une société par actions (Società per azioni), constituée et régie par les lois italiennes, dont le siège social est établi au 8, Galleria de' Cristoforis, 20122 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce de Milan sous le numéro 03169540154, en tant qu'associé unique (l'Associé Unique) de Five and Fifth, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 141.048 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société).



La Société a été constituée le 1 ^{er} août 2008 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2221 du 11 septembre 2009.

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de la publication.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société qui est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
 - II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société, qui est actuellement fixée à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, à un montant de vingt-cinq centimes d'euro (EUR 0,25) par part sociale, tout en maintenant le montant du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique reconnaît et approuve le fait que le capital social de la Société sera dorénavant représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq centimes d'euro (EUR 0,25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq centimes d'euro (EUR 0,25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société, à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire de la partie comparante, celui-ci signe avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53408. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150930/111.

(120199340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Lombard Odier (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.907.

EXTRAIT

En date du 25 juillet 2012, le Conseil d'administration de la Société a décidé de déléguer à la gestion journalière M. Stanislas Peel, demeurant professionnellement 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,



- M. Eric Daenen, demeurant professionnellement 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
- M. Ronald van Beek, demeurant professionnellement 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

chacun se voyant reconnaître le pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers par une signature conjointe à deux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Signature / C. VERBRUGGE

Référence de publication: 2012149989/18.

(120197375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Lubin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 78.011.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

LUBIN S.à r.l., dont le siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été dénoncé en date du 5 janvier 2004; et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Me Yuri AUFFINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2012149990/16.

(120197715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Mastelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 686.950,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 128.031.

Extrait des décisions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 novembre 2012

Monsieur Grégoire Guinot, employé privé, né le 5 janvier 1978 à Gennevilliers (France), ayant son adresse professionnelle au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, a été nommé gérant de la Société avec effet au 5 novembre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Monsieur Jean-Louis Camuzat, démissionnaire au 5 novembre 2012).

Le conseil de gérance compose dorénavant comme suit:

- Simon Barnes
- Mirko Dietz
- Grégoire Guinot

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mastelle S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012149993/21.

(120197194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.



Mayapan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R.C.S. Luxembourg B 25.778.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 26 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MAYAPAN HOLDING S.A., avec siège social à 32, Auguste Neyen, L-2233 Luxembourg, dénoncé en date du 15 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Olivier REISCH Le liquidateur

Référence de publication: 2012149994/18.

(120197722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Finamore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 96.726.

L'an deux mil douze, le huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "FINAMORE S.A.", établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon (la «Société») constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1248 du 25 novembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 500 du 27 mai 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2387 du 21 décembre 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1690 du 9 juillet 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 14 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 907 du 6 avril 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane ROBERT, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David GOFFLOT, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la société de Strassen à L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.



2. Modification de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière à pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de Strassen à L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon, de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi à Capellen»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. ROBERT, A. BRAQUET, D. GOFFLOT et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53432. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150937/57.

(120199187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Swedbank Robur International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.868.

EXTRAIT

Suite à une décision du conseil d'administration du 18 juin 2012, le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1331, Luxembourg

Suite à ce transfert, l'adresse professionnelle dé Monsieur Lars Friberg et de Madame Cecilia Vernerson est désormais:

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1331, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012149998/19.

(120197234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Swedbank Robur International II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.517.

EXTRAIT

Suite à une décision du conseil d'administration du 18 juin 2012, le siège social de la Société a été transféré à l'adresse suivante:

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1331, Luxembourg

Suite à ce transfert, l'adresse professionnelle de Monsieur Lars Friberg et de Madame Cecilia Vernerson est désormais:

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1331, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 15 novembre 2012. Pour la Société Signature

Référence de publication: 2012149999/19.

(120197246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Truking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4343 Esch-sur-Alzette, 13, rue Viaduc. R.C.S. Luxembourg B 134.589.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Truking Sàrl le 14 novembre 2012

Il résulte de la liste de présence que les associés:

Monsieur Paulo Alexandre SEBASTIAO DELGADO, né le 15.04.1972 et demeurant au 13 rue du Viaduc L-4343 ESCH SUR ALZETTE

Monsieur Altino Joaquim GALINHA CARDOSO, né le 17.06.1968 et demeurant au 7 Avenue de la Gare L-4131 ESCH SUR ALZETTE

sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

Monsieur Paulo Alexandre SEBASTIAO DELGADO cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (51) parts sociales d'une valeur nominale de (220,00) euros chacune de la société à responsabilité limitée TRUKING SARL, avec siège social à L-4343 ESCH SUR ALZETTE, 13 rue du Viaduc, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Aloyse BIEL de résidence à Esch sur Alzette en date du 18 décembre 2007 à Monsieur Ricardo Jorge FERNANDES SOARES, né le 01.05.1979 et demeurant au 65 rue de la Libération L-3511 DUDELANGE pour l'euro symbolique.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statuaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

Signature / Ricardo Jorge FERNANDES SOARES.

Référence de publication: 2012150000/25.

(120197623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

SkyPower Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CIM/SP Solutions).

Capital social: CAD 20.030,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.442.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of October.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

CSI Solar Project 16 Inc. (f.k.a. SkyPower Limited), a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Alberta, Canada, having its principal address at 130 Adelaide Street West, 30 th Floor Toronto, Ontario, Canada M5H3P5 ("CSI"),

here represented by Mr Baptiste AUBRY, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holder requests the notary to enact that:

By deed enacted by the officiating notary on June 12, 2012, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), on July 15, 2012, reference 120129219, published with the Memorial C Recueil des Sociétés et des Associations, n° 2115 page 101476 on August 25, 2012, the share capital of the Company has been increased by an amount of CAD 10 (ten Canadian Dollars) so as to raise it from its initial amount of CAD 20,000 (twenty thousand Canadian Dollars) to CAD 20,010 (twenty thousand and ten Canadian Dollars) by way of a contribution in kind made by CSI consisting of all the rights, titles and interests in and to the following shares:

- all the shares not then owned by the Company of SkyPower Services ULC, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Alberta, Canada, having its principal address at 2400, 525 - 8 Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 1G1;



- all the shares not then owned by the Company of SkyPower Projects ULC, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Alberta, Canada, having its principal address at 2400, 525 8 Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 1G1; and
- all the shares not then owned by the Company of SkyPower Wind ULC, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Alberta, Canada, having its principal address at 2400, 525 8 Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 1G1

and valued at CAD 17,700,000 (seventeen million seven hundred thousand Canadian Dollars) (the "Contribution"),

The consideration for the Contribution consisted in the issuance by the Company to CSI of the following shares with a nominal value of CAD 0.001 (one tenth of a Canadian cent) each:

- 1,000 (a thousand) Class A Shares;
- 1,000 (a thousand) Class B Shares;
- 1,000 (a thousand) Class C Shares;
- 1,000 (a thousand) Class D Shares;
- 1,000 (a thousand) Class E Shares;
- 1,000 (a thousand) Class F Shares;
- 1,000 (a thousand) Class G Shares;
- 1,000 (a thousand) Class H Shares;
- 1,000 (a thousand) Class I Shares; and
- 1,000 (a thousand) Class | Shares.

However, it appears that the valuation of the Contribution was incorrect as a result of a typographical error and that the correct value of the Contribution is of CAD 18,004,076 (eighteen million four thousand and seventy-six Canadian).

Consequently, without any other change to the deed, it is resolved to correct the value of the Contribution on June 12, 2012 to CAD 18,004,076 (eighteen million and four thousand and seventy-six Canadian Dollars) so that on June 12, 2012 the Company's share capital was increased by an amount of CAD 10 (ten Canadian Dollars) in exchange for the issuance of 10,000 (ten thousand) ordinary shares of the Company with a nominal value of CAD 0.001 (one tenth of a Canadian cent) each to CSI to which is attached a global share premium amounting to CAD 18,004,066 (eighteen million and four thousand and sixty-six Canadian Dollars) to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of CAD 18,002,065 (eighteen million two thousand and sixty-five Canadian Dollars) and (ii) to a non-distributable item of the balance sheet as legal reserve up to an amount of CAD 2,001 (two thousand and one Canadian Dollars) and that article 6 of the articles of association of the Company be read as follows:

- " Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at CAD 20,010 (twenty thousand and ten Canadian Dollars) divided into:
- 20,000,000 (twenty million) preferred shares (the "Preferred Shares'); all the 20,000,000 issued and outstanding Preferred Shares have a nominal value of CAD 0.001 (one tenth of a Canadian cent) each, and are fully paid-up;
 - 1,000 (a thousand) class A shares (the "Class A Shares);
 - 1,000 (a thousand) class B shares (the "Class B Shares);
 - 1,000 (a thousand) class C shares (the "Class C Shares);
 - 1,000 (a thousand) class D shares (the "Class D Shares");
 - 1,000 (a thousand) class E shares (the "Class E Shares");
 - 1,000 (a thousand) class F shares (the "Class F Shares");
 - 1,000 (a thousand) class G shares (the "Class G Shares);
 - 1,000 (a thousand) class H shares (the "Class H Shares);
 - 1,000 (a thousand) class I shares (the "Class I Shares"); and
- 1,000 (a thousand) class J shares (the "Class J Shares" and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class B Shares, the Class

All the 10.000 issued and outstanding Common Shares have a nominal value of CAD 0.001 (one tenth of a Canadian cent) each and are fully paid-up.

The Preferred Shares together with the Common Shares are hereafter referred as the "Shares".

The Preferred Shares shall not be entitled to dividends. The Preferred Shares shall be entitled to a liquidation preference right in the amount of their nominal value CAD 0.001 (one tenth of a Canadian cent) per Preferred Share.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of CSI, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.



However, the redemption of Common Shares will be conducted in accordance with the conditions laid down by article 10 of the Articles. Any such increase or reductions will reduce or increase each class of shares by the same number.

Any share premium of the Company shall be freely distributable. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders of the Company may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account of the Company."

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinzième jour d'octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CSI Solar Project 16 Inc. (anc. SkyPower Limited), une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de l'Alberta, Canada, ayant son adresse à 130 Adelaide Street West, 30 th Floor Toronto, Ontario, Canada M5H3P5 ("CSI"),

ici représentée par Me Baptiste AUBRY, Avocat à la Cour résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Par acte reçu par-devant le notaire instrumentant, le 12 juin 2012, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012, référence 120129219 et publié le 25 août 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2115 page 101476, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de 10 CAD (dix dollars canadiens) pour le porter de son montant initial de 20.000 CAD (vingt mille dollars canadiens) à 20.010 CAD (vingt mille dix dollars canadiens) au moyen d'un apport en nature réalisé par CSI, consistant en en tous les droits, titre et intérêts des parts sociales suivantes:

- l'intégralité des parts de SkyPower Services ULC, une société dûment constituée et exiatant valablement selon les lois de l'Alberta, Canada, ayant pour adresse 2400, 525 8 Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 1G1;
- l'intégralité des parts de SkyPower Projects ULC, une société dûment constituée et exiatant valablement selon les lois de l'Alberta, Canada, ayant pour adresse 2400, 525 8 Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 1G1; et
- l'intégralité des parts de SkyPower Wind ULC, une société dûment constituée et exiatant valablement selon les lois de l'Alberta, Canada, ayant pour adresse 2400, 525 8 Avenue SW, Calgary, Alberta T2P 1G1;

et évalué à 17.700.000 CAD (dix-sept million sept cent mille Dollars Canadiens) (l'«Apport»).

La contrepartie de l'Apport a consisté en l'émission, par la Société, au profit de CSI, de des parts sociales suivantes ayant une valeur nominale de 0,001 CAD (un dixième de cent canadien) chacune:

- 1.000 (mille) parts sociales de classe A;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe B;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe C;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe D;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe E;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe F;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe G;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe H;
- 1.000 (mille) parts sociales de classe I; et
- 1.000 (mille) parts sociales de classe J.

Cependant, il apparaît que la valeur l'Apport était incorrecte en raison d'une erreur typographique et que la valeur réelle de l'Apport est de 18.004.076 CAD (dix-huit million quatre mille soixante-seize dollars canadiens).

Par conséquent, sans qu'il soit procédé à d'autres modifications de l'acte, il est décidé de corriger la valeur de l'Apport au 12 juin 2012 à 18.004.076 CAD (dix-huit million quatre mille soixante-seize dollars canadiens), de sorte qu'au 12 juin 2012, le capital social de la Société été augmenté d'un montant de 10 CAD (dix dollars canadiens) par l'émission de 10.000 (dix mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de CAD 0,001 (un dixième de cent canadien) chacune au



profit de CSI auxquelles est attachée une prime globale d'émission d'un montant de 18.004.066 CAD (dix-huit million quatre mille soixante-six dollars canadiens), et que l'article 6 des statuts de la Société devra désormais être lu de la manière suivante:

- « Art. 6. Capital. Le capital social initial est fixé à 20.010 CAD (vingt mille dix Dollars canadiens) divisé en:
- 20.000.000 (vingt millions) de parts sociales privilégiées (les «Parts Privilégiées»). Les 20.000.000 de Parts Privilégiées émises ont une valeur nominale de 0,001 CAD (un dixième de cent canadien) chacune et sont entièrement libérées;
 - 1.000 (mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
 - 1.000 (mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
 - 1.000 (mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
 - 1.000 (mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
 - 1.000 (mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
 - 1.000 (mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
 - 1.000 (mille) parts sociales de classe G(les «Parts Sociales de Classe G»);
 - 1.000 (mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
 - 1.000 (mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»);
- 1.000 (mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J» et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe H et les Parts Sociales de Classe I, les «Parts Ordinaires»);

Les 10.000 Parts Ordinaires émises ont une valeur nominale de 0,001 CAD (un dixième de cent canadien) chacune et sont entièrement libérées

Les Parts Privilégiées et les Parts Ordinaires sont ensemble ci-après désignées comme les «Parts».

Les Parts Privilégiées n'ouvrent droit à aucun dividende. Les Parts Privilégiées sont en droit de recevoir un droit préférentiel de liquidation du montant de leur valeur nominale de 0,001 CAD (un dixième de cent canadien) par Part Privilégiée.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut racheter ses propres Parts Privilégiées pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Toutefois, le rachat des Parts Ordinaires sera effectué conformément aux conditions prévues par l'article 10 des Statuts. Toute augmentation ou réduction augmentera ou réduira chaque classe de parts d'un montant identique.

Toute prime d'émission de la Société est librement distribuable. Le compte prime d'émission peut être distribué par les associés suivant une résolution prise par l'assemble générale des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés de la Société peut décider d'allouer au compte réserve légale de la Société tout montant du compte prime d'émission.»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Baptiste AUBRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3898. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151238/186.

(120198942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.



Veroma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 92.590.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 15 Novembre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6 ^e Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société sous mentionnée et met les frais à charge du Trésor.

- La société à responsabilité limitée VEROMA S.à.r.l, avec siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue N°RCS B 92590

Pour extrait conforme Maître Céline CORBIAUX *Le liquidateur*

Référence de publication: 2012150001/17.

(120197665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

A.Boizet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 29, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A. BOIZET SARL FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012150738/11.

(120198815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Andava Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 56.168.

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, et la société ANDAVA HOLDING S.A.-SPF, en liquidation ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 56.168, ont décidé d'un commun accord de mettre fin au contrat de domiciliation qui les liait (relatif à l'ancienne adresse sis au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), avec effet au 15 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150762/14.

(120198443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Garland Energy (Czech Republic No2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.929.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

The company Garland Energy Group S. à r.l., having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 156.928, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').



Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg Sàrl (Société à Responsabilité Limitée) existing under the name of Garland Energy (Czech Republic N°2) S. à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156.929, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated November 15 $^{\rm th}$, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 2862 of December 30 $^{\rm th}$, 2010;
 - the Company's by-laws have not been amended since;
- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each;
 - the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
 - the Sole Shareholder has appointed in the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
 - consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers and the auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Garland Energy Group S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156.928, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Garland Energy (Czech Republic $N^\circ 2$) S. à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.929, avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 15 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 2862 du 30 décembre 2010;
 - les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents dollars américains) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;
 - par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
 - l'Associé Unique s'est nommé en qualité de liquidateur de la Société;



- l'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
 - partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14017. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150956/89.

(120198985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Berlioz Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 68.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150806/9.

(120198808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Bavaso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Gérant

Référence de publication: 2012150802/11.

(120198825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Ceasar International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012150820/11.

(120198832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck